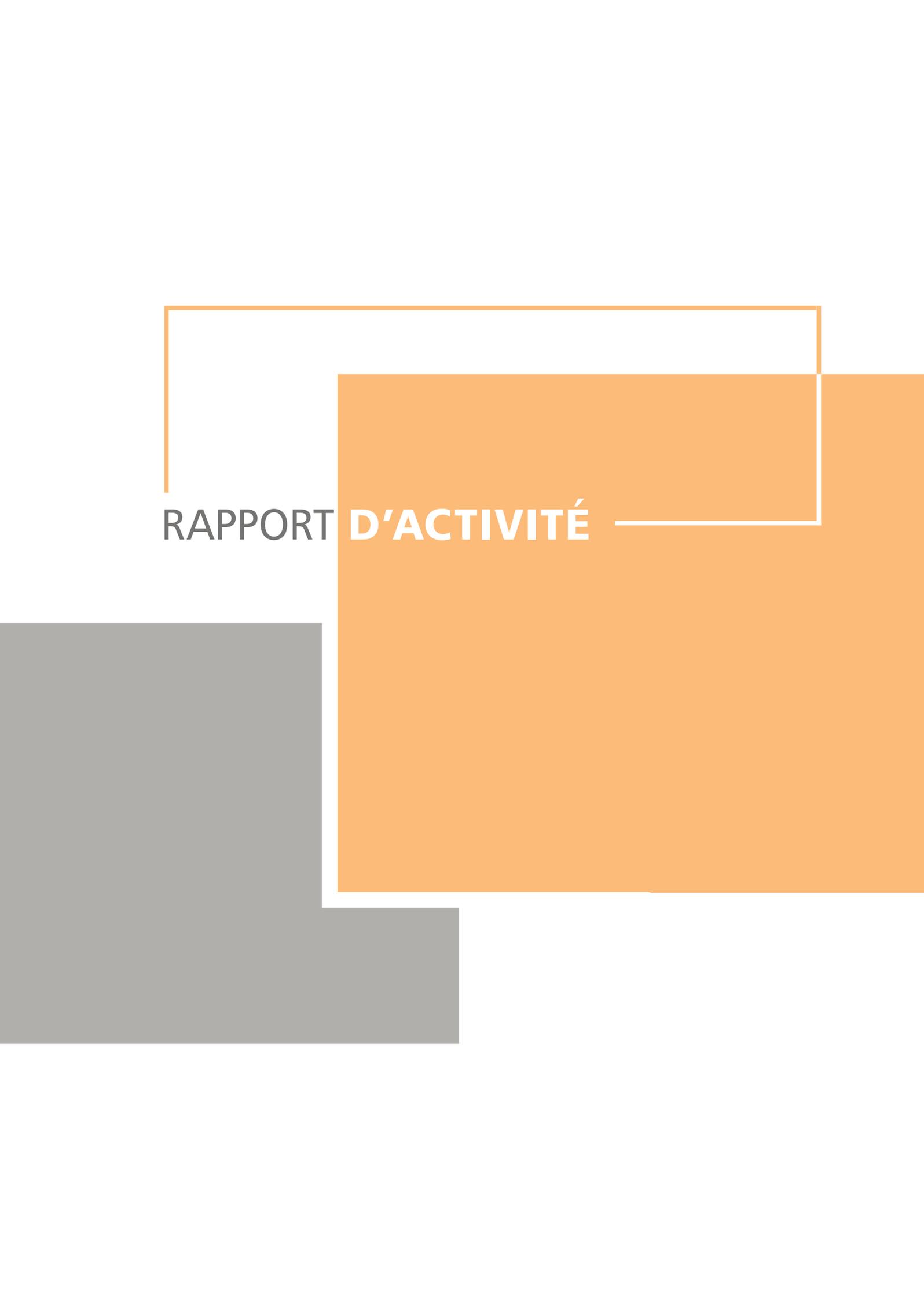


23
24

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT FINANCIER RAPPORT D'ACTIVITÉ





RAPPORT **D'ACTIVITÉ**

INTRODUCTION

Année après année, l'assemblée générale du Synadic permet à chaque adhérent de visualiser le traditionnel rapport d'activité. Au-delà de la présentation très formelle et réglementaire, c'est l'occasion pour vos conseillers de rendre compte de leurs activités. Non pas qu'ils en manquent, bien au contraire... Mais, lorsqu'ils participent à l'une ou l'autre de nos instances, c'est au nom du Synadic, donc en votre nom, forts du mandat que vous leur avez confié par vos votes. Il est donc tout à fait normal que vous puissiez découvrir dans le détails les différents sujets traités au fil des mois. Une année après l'autre, certains dossiers avancent, de nouveaux chantiers s'ouvrent, mais bien peu de commissions ou réunions sont supprimées... Le mille-feuille est décidément notre pâtisserie préférée !

La question des moyens est toujours centrale, au cœur de nos préoccupations. Avant d'arriver dans les établissements sous la forme d'une enveloppe plus ou moins bien garnie d'heures contrats ou supplémentaires, les dotations sont discutées au niveau national, avec les services du ministère et ceux du SGEN, en compagnie des représentants des maîtres et des chefs d'établissement. Nous pouvons signaler que nos interlocuteurs au ministère se montrent généralement à l'écoute des préoccupations que nous leur partageons.

Il est également important de relire régulièrement les statuts du CE, afin de les maintenir en adéquation avec la réalité du terrain et les évolutions en cours. Plusieurs rencontres ont permis cette actualisation, mais aussi de traiter un nouveau sujet : l'attribution de parts de Pacte.

De nombreuses heures sont passées par les conseillers en participation active aux instances bien connues de l'enseignement catholique : Formiris, Renasup, Excellence Pro, ECM, EEP Santé,...

Vos représentants ont aussi à faire vivre notre organisation professionnelle dans les régions, en étant à l'écoute de vos DRA/DD, en travaillant très étroitement avec eux, afin de recueillir leurs échos concrets, de les soutenir dans leurs missions. Nous mettons une attention toute particulière dans leur accueil deux fois par an, en prenant de longs temps d'écoute mais aussi en leur faisant rencontrer des intervenants éclairants. Le bureau du Synadic a toujours beaucoup de plaisir à se déplacer en région à votre rencontre, lors des différentes AG. Malheureusement, certains adhérents se heurtent parfois à des difficultés dans l'exercice de leur mission ; vos conseillers peuvent les accompagner au mieux de leurs intérêts.

Très actif, le Pôle Pédagogie a à cœur de proposer chaque année un vaste plan de formation, couvrant de nombreuses thématiques, tant RH qu'éducatives, avec la montée en puissance des formations destinées à nos adjoints.

Il serait trop long, et redondant, de lister toutes les missions des conseillers du Synadic dans cette introduction, puisque ce n'est qu'une introduction... Les pages qui suivent vous permettront de découvrir en détail l'action de ceux en qui vous avez placé votre confiance. Voici donc une année au Synadic...

Bruno RISPAL

LA PRÉSIDENTENCE

Bertrand VAN NEDERVELDE

Animateur de la vie du SYNADIC, le Président représente également notre organisation professionnelle dans de nombreux lieux institutionnels.

Partage d'un calendrier organisé par pôles :

BUREAU

Le bureau se réunit aussi souvent que nécessaire, notamment les 7 février 2023, 4 avril, 9 mai, 6 juin, 5 juillet, 12 septembre, 16 octobre, 14 novembre, 5 décembre, 16 janvier 2024.

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Bertrand VAN NEDERVELDE a présidé l'ensemble des conseils d'administration de notre organisation professionnelle sur un rythme régulier : 8 mars 2023, 5 avril, 10 mai, 7 juin, 17 et 18 août, 13 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 6 décembre, 17 janvier 2024.

CNEC (COMITÉ NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE)

Le Comité National de l'Enseignement catholique regroupe tous les membres de l'Enseignement catholique tels que définis dans le Statut de l'Enseignement catholique en France.

Le SYNADIC y a été représenté par Bertrand VAN NEDERVELDE, accompagné par Anne VALETOUX, 1^{re} vice-présidente.

23 mars 2023	22 juin 2023
<p>ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none">• Actualités• Questions relatives à l'identité de genre : proposition de fiches• Prospective	<p>ORDRE DU JOUR Annulé en raison de l'explosion rue Saint Jacques</p> <ul style="list-style-type: none">• Accueil et ouverture• Protocole favorisant le renforcement des mixités• Rapport de la Cour des comptes sur l'enseignement privé• Bilan de l'activité 2022/2023• Élections à la Commission Permanente• Enjeux de l'année 2023/2024• Démarche prospective

30 novembre 2023

ORDRE DU JOUR

- Mot d'accueil de Monseigneur Rivière
- Actualités
- Constat de rentrée
- Modification du Statut de l'Enseignement catholique – Débat délibératif
- Amendements du texte sur le recrutement des enseignants – Débat délibératif
- Décision sur le financement de l'animation du réseau dans le cadre de l'accueil des apprentis dans les établissements catholiques d'enseignement – Débat délibératif
- Mise en œuvre du protocole favorisant les mixités – Débat d'orientation
- Lutte contre le harcèlement
- Rentrée 2024
- Réflexion sur les établissements hors contrat
- Questions diverses

COMMISSION PERMANENTE

En plus des membres du Secrétariat général de l'Enseignement catholique, quinze membres y sont élus à titre personnel et s'expriment néanmoins en tant que responsable d'un organisme de l'Enseignement catholique.

La composition actuelle est la suivante :

- Mgr benoît RIVIÈRE
- Autour de Philippe DELORME pour le SGEC, Yann DIRAISON, Nathalie TRÉTIAKOW, Pierre MARSOLLIER, Vincent PORTERET, Stéphane DANJOU, Marie-Amélie MARQ, Louis-Marie PIRON, Jean-Jacques ELETUFE (ECM)
- Gilles DEMARQUET pour l'APEL Nationale
- Hervé de KERDREL, puis Pierre-Vincent GUÉRET pour la FNOGEC
- Philippe TRILLOT pour les tutelles diocésaines
- Jean-Jacques ERCEAU pour les tutelles congréganistes
- Alain COPIN pour FORMIRIS
- Virginie BÉCOURT (SYNADEC), Jean-Louis BAUDIER puis Philippe BOSSARD (UNETP), Vivien

JOBY (SNCEEL) et Bertrand VAN NEDERVELDE (SYNADIC) pour les organisations professionnelles de chefs d'établissement

- AnnieTOUDIC puis Véronique COTRELLE, Catherine BLANDIN et Laurent LAMBERDIÈRE pour les syndicats de salariés reconnus par le CNEC
- Philippe POUSSIN puis Florence MACHEFER pour le CNEAP
- Stéphane DANJOU pour l'UGSEL
- Matthieu POMMIERS pour l'UNISFEC
- Sont invités permanents : Yves RUELLAN et P. Olivier ARTUS

À l'issue de chaque Commission permanente, une note d'information est transmise aux participants.

Outre les questions d'actualités qui consomment une grande partie du temps de réunion, les sujets traités aux commissions permanentes ont été les suivants :

9 février 2023	1 ^{er} mars 2023
<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualités • Texte sur l'identité de genre • Mixité : projet de texte • Prospective : suites du 11 janvier • Réforme de la formation préparant au CAPPEI • Questions diverses 	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualités • Projet de protocole mixité sociale et scolaire • Questions diverses
12 mai 2023	23, 24, 25 août 2023 (Saint Jacut de la Mer)
<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualités • Protocole mixité : texte – signature – base de données économiques et sociales • Commission Permanente d'août • Préconisations pour les rapprochements d'un établissement relevant de l'Éducation nationale et d'un établissement relevant de l'enseignement agricole • Réforme de la préparation au CAPPEI • Formation des formateurs à la laïcité • Revalorisation de la rémunération des enseignants • Suivi de la mise en œuvre du texte sur la formation des chefs d'établissement • Suivi de la démarche prospective • Préparation de l'amendement du texte sur le recrutement des enseignants • Constitution de la liste des UFA de l'Enseignement Catholique • Questions diverses 	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil et actualités • Présentation et ateliers sur « Dire l'Enseignement Catholique dans l'espace public » • Mise en œuvre du protocole mixité : présentation & kiosques • Écoles hors contrat • Fonds SELAM • Relations internationales • Statut de l'Enseignement Catholique

29 septembre 2023	19 octobre 2023
<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualités • Propositions pour la mise en œuvre du protocole mixité • Constat de rentrée • Contributions diocésaines pour les apprentis • Constitution du groupe de travail pour la rédaction de la note sur les établissements hors contrat • Modification du Statut de l'Enseignement Catholique • Point sur l'évaluation des établissements • Avenir de l'Agence Excellence Pro et formation professionnelle • Démarche prospective : projets accompagnés par Escalab • Questions diverses 	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualités • Mise en œuvre du protocole : <ul style="list-style-type: none"> o Projets de texte pour le CNEC o Évènement de lancement o Nom de la base de données • Projet de modification du Statut de l'Enseignement catholique • Interprétation du Statut du chef d'établissement sur le Pacte • Modification du règlement des commissions de conciliation du Statut du chef d'établissement • Projet de texte sur les contributions sur les apprentis • Point du CNEAP • Point d'étape sur le groupe de travail sur les certifications • Lutte contre le harcèlement • Questions diverses
29 novembre 2023	15 décembre 2023
<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualités • Examen des textes présentés au Cnec le 30 novembre • Amendements du texte sur la réserve à projets • Infos sur la rentrée 2024 • Questions diverses 	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualités • Journée du 18 janvier 2024 • Transmission des données des établissements du 2nd degré • Texte sur les APS • Réactions sur le « Choc des savoirs » • Questions diverses
12 janvier 2024	
<ul style="list-style-type: none"> • Actualités • Présentation du schéma d'emplois • Transmission des données des établissements du 2d degré • Prospective et enjeux de l'enseignement supérieur • Enjeux du Cneap • Questions diverses 	

RÉUNIONS DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE CAEC

13 mars 2023	12 juin 2023
<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajustement budgétaire • Plan en faveur des réussites • Questions diverses 	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le point sur l'utilisation d'Affelnet • Mixité : l'instance académique de concertation • Ajustement budgétaire : point de situation • Pacte enseignant : gestion des enveloppes académiques • Gestion prospective des moyens d'enseignement • Questions diverses
11 septembre 2023	20 novembre 2023
<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectifs de rentrée • Réforme de la formation professionnelle : évolution de la carte des formations • Mise en œuvre du pacte enseignants • Protocole mixité : instances concertation - réserve à projets • Questions diverses 	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Schéma d'emploi rentrée 2024 • Hypothèse de dimensionnement du plan en faveur des réussites • Réserve à projets : examen des projets déposés • Point sur le Pacte • Point BDE + carte des formations • Point sur la mise en place des Instances académiques de dialogue • Questions diverses
9 et 11 janvier 2024	
<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non reçu à la date de publication de ce rapport. 	

COLLÈGE EMPLOYEUR

Le Collège employeur réunit la FNOGEC et les Présidents des organisations professionnelles des Chefs d'établissement. Il conduit la politique sociale de l'Enseignement Catholique.

Outre les conférences téléphoniques chaque fois que de besoin, le Collège s'est réuni, en présentiel les 12 janvier, 10 février, 16 mars, 13 avril, 11 mai, 17 novembre et le 14 décembre 2023.

CONFÉRENCE DES ÉTABLISSEMENTS

ART 365 - Statut CE :

Le Secrétaire Général réunit une « conférence des établissements » composée du président de la FNOGEC, des présidents des organisations professionnelles de chefs d'établissement, et en tant que de besoin, du président du CNEAP.

Cette année a été marquée par la fixation d'un calendrier de rencontres régulières :

9 février, 6 avril, 12 mai, 29 septembre, 19 octobre, 29 novembre et le 15 décembre 2023.

RÉUNIONS ET COMMISSIONS DIVERSES

- 17 et 18 janvier 2023 : Congrès du SNCEEL
- 20 et 21 janvier 2023 : AG du Synadec
- Rencontres diverses avec les partenaires de l'Enseignement catholique : SGEC, CNEAP, Organisations professionnelles, RenaSup, Formiris, ECM, APEL...
- 16 mai 2023 : Congrès Agence Excellence Pro

VIE SYNDICALE

Le président a participé à la réunion DRA-DD des 22 mars 2023, à Montrouge, à celles des 3 et 4 octobre 2023, ainsi qu'à la journée d'Assises sociales le 16 septembre.

VIE DES RÉGIONS et ADHÉRENTS

Pierre COMBROUX

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX ACADÉMIQUES ET DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX - LE 22 MARS 2023

- **La problématique économique de nos établissements en période d'inflation** : Coût de l'énergie, restauration, salaires, contributions,... impacts et manière d'appréhender ce contexte particulier - *Intervention d'Aurélia de SAINT-EXUPERY – Secrétaire Générale de la FNOGEC*
- **Les délégations du CE / Rappels sur les élections du CSE**
- **Actualités sociales de la branche**
- **La réforme des retraites** : quelles conséquences pour les Chefs d'établissement ? - *Intervention de Jean-Pierre LECOSSOIS – Au service du Synadic et du Synadec*
- **Mixité sociale dans l'Enseignement Catholique : quels sont nos espaces de liberté ?** - *Intervention de Pierre MARSOLLIER – Délégué général au Département relations politiques du SGEN*
- **Pédagogie**
- **Réforme du lycée professionnel**

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX ACADÉMIQUES ET DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX - LES 3 ET 4 OCTOBRE 2023

- Actualités des régions
- **L'OIEC (Office International de l'Enseignement Catholique)** : Présentation et place du pacte éducatif global dans nos établissements - *Intervention de Hervé LECOMTE – Secrétaire général de l'OIEC – Directeur Diocésain de Seine-Maritime*
- **Actualités sociales de la branche**
- **MPP (Méthode de la Préoccupation Partagée)** : Former une équipe compétente et autonome au sein d'un établissement pour traiter les situations de harcèlement entre élèves - *Intervention de Marie QUARTIER – Professeur agrégé de lettres et licenciée de psychologie – Spécialiste MPP*
- **Actualités de la voie professionnelle**
- **L'Intelligence Artificielle (IA)** : Les enjeux de l'IA et ses implications dans l'enseignement ainsi que dans la gestion d'un établissement scolaire - *Intervention de Laurent FOUCHER – Formateur ISFEC BRETAGNE*
- **Actualités pédagogiques**

REPRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN RÉGION

- Mardi 28 novembre : AG Synadic Rhône-Alpes (Lyon)

APPUI AUX ADHÉRENTS EN DIFFICULTÉ

Chaque année nous accompagnons des adhérents en difficulté tout en ayant le respect de la personne et du droit du travail.

COMMISSION STATUT CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Gilles DUPONT - Franck LEVASSEUR

Au cours de l'année 2023, la commission Statut Chef d'Établissement du SYNADIC s'est réunie à trois occasions importantes : le 3 février, le 25 mai et le 3 octobre. Ces réunions, tenues en visioconférence, ont abordé des sujets cruciaux pour le fonctionnement et la gestion des Chefs d'établissement.

La première réunion, celle du 3 février, a été principalement consacrée à l'actualisation du Statut du Chef d'établissement. Cette mise à jour a été réalisée en réponse à une demande spécifique du Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, soulignant l'importance de maintenir les statuts en adéquation avec les besoins actuels.

Lors de la deuxième réunion, le 25 mai, la commission a porté son attention sur les modalités de rédaction des contrats à durée déterminée (CDD). Deux cas de figure ont été spécifiquement abordés : le CDD pour une vacance temporaire, en attendant le retour du Chef d'établissement titulaire, et le CDD pour une vacance définitive du poste. Pour chacune de ces situations, un exemple de contrat a été soigneusement rédigé. De plus, un modèle de délibération du conseil d'administration de l'OGEC a été élaboré, concernant les délégations obligatoires attribuées au Chef d'établissement. Tous ces documents sont désormais accessibles sur le site du SYNADIC.

La dernière réunion a été riche en discussions, avec un focus particulier sur l'attribution des PACTES pour les Chefs d'établissement, dans un contexte éducatif en évolution. Un autre sujet majeur a été l'impact de la baisse démographique sur la rémunération des Chefs d'établissement. Cette préoccupation, mise en évidence lors des entretiens triennaux, révèle que la réduction des effectifs - souvent indépendante de la performance des Chefs d'établissement - entraîne une baisse significative de leur salaire. La commission a souligné l'importance de traiter cette problématique en profondeur lors des prochaines réunions, avec l'objectif de développer des stratégies pour minimiser l'impact financier et garantir une rémunération équitable.

En conclusion, l'année a été marquée par des avancées significatives dans la clarification des conditions de rédaction des CDD, l'examen des PACTES pour les Chefs d'Établissement, et la gestion des Chefs d'établissement. La commission continuera de se pencher sur les défis émergents, notamment les impacts des variations d'effectifs sur les positions des Chefs d'Établissement, lors de ses futures réunions.

Pour plus d'informations ou pour consulter les documents mentionnés, veuillez visiter le site du SYNADIC.

CNE - CNA

Gilles DUPONT - Véronique ESCULIER

CNE2

La CNE2 s'est réunie 4 fois cette année en visio.

- Le 9 mars 2023 : Saisines
- Le 5 juin 2023 : Saisines
- Le 6 juillet 2023 : Saisines et préparation du bilan du mouvement 2023
- Le 5 décembre 2023 : Bilan du mouvement 2023

COMMISSION D'APPEL NATIONAL ne s'est pas réunie cette année.

COMMISSION D'ÉCRITURE DES ACCORDS DE L'EMPLOI 1ER ET 2ND DEGRÉ UNIFIÉS ne s'est pas réunie cette année en raison du décret de loi qui n'est toujours pas paru.

CNA

La CNA s'est réunie une fois.

- Le 12 juillet 2023 : Mouvement national

SOCIAL

Denis LE MORZADEC

BRANCHE EPNL

Après un début d'année 2023 un peu plus calme dans le domaine des négociations paritaires, la 2^{de} partie a vu s'intensifier le travail préparatoire à une évolution des grilles de rémunération des personnels dépendants de la branche. Négociations qui, à ce jour, n'ont pas abouti.

La CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation) s'est réunie à 8 reprises en séances plénières auxquelles il faut ajouter de nombreuses réunions préparatoires.

L'inflation forte de ces derniers mois a également contraint la branche à faire évoluer les bases de

rémunérations des salariés. Il s'agit d'un subtil équilibre à trouver entre le pouvoir d'achat des salariés et la situation financière des établissements qui a été mise à mal lors de cette période inflationniste.

Le nombre des acteurs de la négociation a une fois de plus évolué. A nouveau nous retrouvons autour de la table les trois organisations syndicales que sont la CFTC, la CFDT et le SPELC. La représentativité des autres OS n'ayant pas été validée par la Direction Générale du Travail.

FNOGEC

Les organisations professionnelles de chef d'établissement sont représentées au Conseil d'Administration de la Fnogec. Deux places sont octroyées aux chefs d'établissement avec voies consultatives. Elles sont partagées à tour de rôle entre les quatre OP reconnues pour une durée

de deux ans. Nous venons de clore cette période biennale pendant laquelle le Syndic représentait les chefs d'établissement aux côtés d'une autre des OP. À noter le changement de présidence au sein de la Fnogec intervenue cette année.

SYNADIC

Une année 2023 marquée par la poursuite du travail mené autour de l'assistance juridique : un peu plus d'une centaine d'heures consacrées par notre juriste pour répondre aux questions de nos adhérents.

Cette collaboration aura également permis de construire une formation sur le CSE : mise en place et vie du CSE. À ce jour 4 formations en région

ont été dispensées après sollicitation par les DRA des régions intéressées. Une belle dynamique a été enclenchée qui ne demande qu'à se poursuivre.

Nous restons à votre écoute pour travailler à d'autres formations ou documents qui pourraient vous être utiles. Ne pas hésitez à nous en faire part.

EEP SANTÉ (GILLES DUPONT)

La Commission Paritaire Nationale EEP Santé s'est 9 fois cette année (le 26 janvier; le 17 mars ; le 11 mai ; le 22 juin ; le 4 juillet ; le 27 septembre ; le 26 octobre ; le 27 novembre et le 14 décembre).

Cette année a été marquée par le départ de l'assureur Malakoff Humanis, tant de la recommandation EEP Santé mais également de celle de EEP Prévoyance.

Une année marquée également par l'explosion des frais liés à la santé dans plusieurs domaines que sont l'optique, le dentaire mais également la médecine de ville et les frais hospitaliers, entraînant un déficit de l'exercice clôt.

En parallèle, les nouvelles réformes gouvernementales qui sont entrées en vigueur au 1er janvier dernier et qui marquent un très fort désengagement de l'État et donc une très forte augmentation de la prise en charge par les assurances complémentaires, ont obligé la commission paritaire EEP Santé à se

résoudre malheureusement à une augmentation importante des cotisations.

Vous retrouvez toutes les informations de la commission dans les différentes lettres EEP Santé dont vous êtes destinataires tout au long de l'année mais que vous pouvez également retrouver sur le site SYNADIC. Ces lettres ont vocation à être diffusées auprès de vos personnels.

Prenons soin des autres, prenez soin de vous !

LA PRÉVOYANCE (GABRIEL ANDREI)

Les partenaires sociaux pilotent finement les régimes de prévoyance au regard non seulement de leur sinistralité mais également des modifications législatives et réglementaires.

Pour le régime EEP Prévoyance « salariés non-cadres », la contribution employeur sera de 1,35% pour l'exercice 2024.

La ventilation de la cotisation globale a ainsi été arrêtée :

2022	Non cadres		
Garanties	Employeur	Salarié	Total
Incapacité		0,20%	0,20%
Invalidité	1,01%		1,01%
Décès IAD	0,34%		0,34%
Total	1,35%	0,20%	1,55%

Pour le régime EEP prévoyance « salariés cadres et assimilés » le taux d'appel est maintenu pour l'exercice 2024.

La ventilation de la cotisation globale a ainsi été arrêtée :

2020	Cadres		
Garanties	Employeur	Salarié	Total
Incapacité		0,15%	0,15%
Invalidité	0,60%	0,05%	0,65%
Décès IAD	0,90%		0,25%
Total	1,50%	0,20%	1,70%

PRÉVOYANCE ENSEIGNANTS

Concernant le régime de prévoyance des enseignants, depuis l'avenant du 21 avril 2022, le taux contractuel est de 1,35%. Ce taux s'applique en 2024. La contribution de l'établissement financeur est de 1,05%.

Prélèvement participant	Contribution établissement
0,3% dont CSG-CRDS	1,05%

RELATIONS MINISTÈRE et INSTITUTION

Anne VALETOUX

GROUPE DE CONCERTATION SUR LES MOYENS D'ENSEIGNEMENT - SGECE

13 novembre 2023

Examen des demandes de moyens au titre du plan en faveur des réussites éducatives.

Examen des demandes de financement par la réserve à projet.

La réserve à projets. Depuis la rentrée 2021, elle est destinée à faciliter la création d'établissements. auparavant financée par le plan en faveur des réussites.

Le projet doit garantir une **mixité sociale**. La description du projet doit préciser quelles procédures, y compris pédagogiques, seront mises en œuvre pour garantir cette mixité.

Des projets de création d'établissements dans le cadre de **l'éducation prioritaire** ou à destination de publics défavorisés sont également éligibles

à la réserve projets. Le projet doit garantir l'accès des plus défavorisés à l'établissement créé.

La description du projet doit préciser les tarifs des contributions et les mesures de dégrèvements pour motifs sociaux. Le projet doit permettre un développement de l'Enseignement catholique dans un territoire où nous sommes peu présents. La **description du projet** précise donc **l'implantation des établissements scolaires**, public et privés dans le rayon de recrutement de l'établissement créé.

Le projet doit s'inscrire **dans le cadre du réseau des établissements catholiques** d'un territoire (continuité pédagogique, non concurrence avec d'autres établissements, ..)

Le **projet analyse les effets** de l'ouverture sur les établissements catholiques implantés dans ce territoire de recrutement.

GROUPE D'INGÉNIERIE DE LA FORMATION DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Ce groupe est constitué de représentants : du collège employeur (dont les 4 OP de CE), des UNISFEC, de l'URSEC (tutelles congréganistes), de l'IFEAP, du bureau des directeurs diocésains, de Formiris, d'experts. Nathalie TRETIAKOW coordonne anime le groupe et en coordonne les travaux au titre de sa délégation à la Direction de Formation des Cadres. Anne VALETOUX y représente le Synadic.

Le groupe de travail sur l'ingénierie de la formation des chefs d'établissement a poursuivi son travail : 16 juin 2023 – 26 octobre 2023 et 14 décembre 2023

Plusieurs questionnaires ont été élaborés à destination :

- Des tutelles
- Des Organisations Professionnelles de Chefs d'établissement.
- Des directeurs d'Organismes de Formation.
- Des responsables de formation
- Des intervenants en formation.
- Des chefs d'établissement en fin de formation.

Ce qu'il en ressort :

Le principe du corps unique est perçu comme intéressant, les CE sont contents de mieux se connaître, mais la formation est aujourd'hui insatisfaisante pour les 2 degrés au niveau de la préparation à l'exercice professionnel.

Un travail d'harmonisation des pratiques de formation et d'accompagnement à poursuivre et à coordonner (ISFEC/ECM et ISFEC/ISFEC) dans la co-construction.

Porter ensemble le sens, la visée, les enjeux de la formation : « se mouiller en paroles ».

Garantir la prise en compte des deux degrés sur l'ensemble des sessions communes.

Une vigilance sur le choix des contenus communs et des contenus spécifiques : quelles conséquences sur l'organisation du parcours ?

Une vigilance sur les évaluations afin d'harmoniser les consignes et les pratiques

Une vigilance sur la composition des jurys et sur le calendrier.

Le groupe a ensuite procédé à une série d'entretiens.

COMITÉ DE RECRUTEMENT ECM

Anne VALETOUX représente aussi les OP de Chefs d'établissement au sein du comité de recrutement d'ECM chargé d'étudier les dossiers d'entrée en

parcours préalable.

Le comité s'est réuni le 21 juin 2023.

RENCONTRES AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Vendredi 22 septembre le Synadic répondu à l'invitation que le ministère avait adressé aux Organisations Professionnelles de chefs d'établissement de l'enseignement privé. La rencontre avait pour objet de faire un point de rentrée.

Nos interlocuteurs nous ont accordé un temps d'échange de plus de deux heures et se sont montrés à l'écoute des préoccupations de terrain que nous leur avons partagées.

Cette rencontre a fait l'objet d'un communiqué.

COMMISSIONS DE CERTIFICATION - MATHIEU LAFIS

TITRE 1

« Dirigeant des organisations éducatives scolaires et / ou de formation »

La commission s'est réunie en 2023 : le 2 février, le 24 mars, le 30 juin, le 15 septembre et le 21 décembre.

Son travail a consisté :

- En la validation des dossiers passés en commission sur l'année
- Recevabilité des dossiers de VAE et validation de ceux ci.
- En la relecture et l'amendement :
 - Des procédures d'évaluation et de certification
 - Du rapport des jurys 2022/23.

Un gros travail a été mis en oeuvre pour trouver des équivalences soit :

- Avec le titre de formateur
- Avec d'autres certifications enregistrées par France Compétences. La commission s'est

attachée dans ses travaux à l'identification des correspondances entre les titres.

L'objectif de ce travail a été d'harmoniser les décisions qui seront prises par chacune des commissions de certification

TITRE 2

« Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation »

La commission s'est réunie en 2023 : le 5 janvier, le 7 mars, le 7 juin, le 11 octobre et le 20 décembre.

Son travail a consisté :

- En la validation des dossiers passés en commission sur l'année
- Les recevabilités et validation VAE
- Étude des passerelles inter titres pour les blocs validés. Ce travail vient compléter la démarche mise en oeuvre

COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (CNPSIEP) - MATHIEU LAFIS

Une réunion s'est tenue le 22 septembre 2023

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- Présentation de l'application de restitution et de choix d'indicateurs de pilotage des établissements et écoles (ARCHIPEL)
- Présentation de l'application de gestion des versements de l'allocation relative aux PFMP à destination des lycées professionnels (AplyPro)
- L'accès aux ressources numériques par des établissements privés sous contrat en lien avec

les Territoires numériques éducatifs (TNE) : GAR/ENT/ÉduConnect

- Retour sur l'analyse des usages des établissements privés sous contrat pour la mise à jour des données de scolarité
- Informations sur les prochaines étapes de la doctrine technique du numérique pour l'éducation

FORMATION PROFESSIONNELLE

Sophie VERBRUGGHE

Le Synadic participe en tant qu'organisation professionnelle au sein du collège employeur à des instances paritaires traitant de la formation professionnelle des personnels relevant de la Convention Collective des Salariés des Établissements Privés à but non lucratif. Les orientations et positions que nous présentons et prenons sont définies en lien avec le Collège Employeur.

LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPN EFP)

Cette commission donne les orientations prioritaires en matière de formation. Elle promeut la formation professionnelle dans notre branche professionnelle en liaison avec l'évolution de l'emploi et des

compétences. Les négociations du nouvel accord sur la formation sont toujours en cours.

La CPNEFP s'est réunie 6 fois.

L'OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT (OPMQ)

Cet observatoire est chargé par la CPNEFP de mener les études nécessaires à la prise de décisions en s'appuyant sur des cabinets conseils et les services d'AKTO. Il assure une veille prospective sur l'évolution qualitative et quantitative des métiers de

la branche, tant au niveau national qu'au niveau régional.

L'Observatoire s'est réuni « fois en visio et 2 fois en présentiel.

LA SECTION PARITAIRE PROFESSIONNELLE (SPP)

Elle est garante des orientations financières mises en œuvre par AKTO. Elle réunit le collège employeur et le collège salarié.

La SPP s'est réunie à 8 reprises.

Les règles de gestion permettent d'optimiser les fonds dédiés à la formation professionnelle. Des actions collectives, en réseau ou de branche ou proposées par les OPCO en région, ont permis de financer certains besoins de formation de nos établissements.

COMMISSION DE CERTIFICATION DES CQP DE LA BRANCHE AINSI QUE LES VAE

Elle s'est réunie 5 fois .

Validation des dossiers de VAE stable.

À noter qu'en parallèle de ces commissions, des groupes de travail se réunissent régulièrement pour plus d'efficacité lors de la tenue des commissions.

PÉDAGOGIE

Véronique ESCULIER

Depuis notre dernière Rencontre Annuelle qui s'était tenue les 25 et 26 janvier 2023 à Issy les Moulineaux, la Commission pédagogique s'est mobilisée prenant ainsi en charge les missions placées sous sa responsabilité par votre conseil d'administration.

Principales missions attribuées au pôle pédagogique :

- La Pédagogie : Myriam GIRET, Mathieu LAFIS, Pierre COMBROUX, Raphaël THOMASSIN, Véronique ESCULIER
- La Pastorale : Raphaël THOMASSIN
- RenaSup : Myriam GIRET

PLAN DE FORMATION

La réalisation du plan de formation représente un point essentiel de notre activité, l'objectif étant de chercher à répondre aux besoins recensés et de privilégier les formations décentralisées en régions.

Trois formations ont été délocalisées :

- Dialogue social : animer le CSE - 1^{er} février 2023, Montauban
- Dialogue social : animer le CSE - 4 mai 2023, Blois
- Dialogue social : animer le CSE - 11 octobre 2023, Carnac

Nous avons renouvelé et étoffé avec le Synadec notre plan de formation 2023-2024. Nous avons montés trois journées de formation pour les adjoints.

L'obtention de la certification qualiopi permet au Synadic et Synadec d'être reconnu en tant qu'organisme de formation.

Deux journées de formation à Montrouge :

- Être adjoint au chef d'établissement, module 1 - 16 octobre 2023
- Être adjoint au chef d'établissement, module 2 - 17 octobre 2023

« POINT PÉDAGO »

Chaque conseiller du pôle pédagogique en fonction de l'actualité du moment, propose des communiqués tout au long de l'année.

Le point pédago propose dans chaque bulletin une veille pédagogique qui recense toutes les textes officiels parus.

Le nouveau site est aussi alimenté afin d'y trouver les textes références, des documents ... qui peuvent vous être utile pour le pilotage de votre établissement.

Nous sommes présents aux réunions annuelles des pôles pédagogiques du SGEC.

LA PASTORALE - RAPHAËL THOMASSIN

Merci à notre conseiller Raphaël THOMASSIN, responsable de la pastorale, qui nous apporte une nourriture spirituelle éclairant les questions du moment, et ce, à chaque temps fort du Synadic (CA, bulletins, AG).

DRA-DD

Le pôle pédagogique intervient également lors des réunions des DRA-DD.

RENASUP

Myriam GIRET

Le Synadic a été représenté par Myriam GIRET lors des réunions suivantes :

- 24 janvier 2023 : GRP RenaSup
- 7 février 2023 : GRP RenaSup
- 24 mai 2023 : Présidents RenaSup
- 7 juin 2023 : GRP RenaSup
- 9 octobre 2023 : CA RenaSup
- 29 novembre 2023 : Présidents RenaSup

PORTAIL EXCELLENCE PRO

1. Être au plus près des établissements et des structures institutionnelles :

- Augmenter les interventions dans les établissements pour proposer des pistes d'actions pour développer le pôle supérieur et les structures diocésaines et/ou académiques afin de déterminer des axes stratégiques adaptées pour le territoire
- Développer les formations initiale et continue des CE et responsables de pôle sup : 2 sessions qui ont fait le plein

2. Poursuivre les pistes de sécurisation des parcours : Bac-3 à Bac+3

- Post BTS :
 - Signer de nouveaux partenariats avec des branches
 - Rechercher des certificateurs de titres aux fins de déploiements dans nos lycées, en priorisant le non-lucratif et signer des accords cadre.
- Post CPGE :
 - modéliser avec le ministère les conditions de partenariat avec les Universités pour ouvrir des CPES
 - Préparer les CPGE à prendre le virage de réforme annoncée
 - Inciter les établissements à une réflexion sur leur modèle pédagogique et éducatif
- Promotion des Bachelors pilotés par RenaSup : Dans les cas de développement de Titres sous couvert de RenaSup, signature d'une charte d'engagement des établissements à mettre en place les dispositifs incontournables, y compris en matière de communication, pour se positionner en tant qu'acteurs pertinents du champ spécifique de l'enseignement supérieur.

Renasup doit faire comprendre la nécessité de développer une communication à la hauteur de la concurrence en préservant son éthique.

3. Poursuivre la mise en place de la plateforme Excellence Pro et la faire vivre, la question du recrutement :

- Renasup est au côté du SGEC et du CNEAP pour relancer les établissements
- Créer des évènements
- Mise en ligne offres/demandes de stages et alternances

4. Suivre les évolutions du passage des formations temps plein en alternance, y compris les dispositifs de mixité

Opérer une étude statistique quantitative et qualitative.

5. Se donner les moyens de faire connaître les analyses de Renasup et donc de l'Enseignement catholique en interne et en externe .

6. S'associer aux évolutions et réformes de la formation professionnelle :

7. Renforcer le développement des réseaux

- Concilier le maillage de nos implantations avec une offre cohérente et attractive
- Trouver des modes organisationnels reconnus et force de proposition tant au niveau de l'Éducation Nationale, du monde économique, les branches et les entreprises ;
- Trouver la place respective des RenaSup territoriaux et des CFA dans l'expertise des

ouvertures sachant que l'élaboration de la carte des formations supérieures est de la responsabilité des CAEC.

- Faire reconnaître l'Enseignement catholique comme un acteur majeur de la formation initiale et continue aux valeurs éthiques affichées
- Développer des méthodes de communication à la hauteur de la concurrence
- Inviter les établissements à se regrouper pour définir une carte des formations

8. Parcoursup

9. Dossiers sensibles en partage avec le SGEC

Être présent en tant qu'opérateur pertinent dans les débats qui vont présider à des décisions du MESR et aider les établissements à se positionner.

> Porter une parole cohérente et responsable dans les évolutions attendues de Parcoursup, notamment sur la question de l'anonymisation des établissements d'origine au regard des déclarations du Président de la République.

> Nous positionner dans les décisions dans une logique de différenciation du secteur lucratif dans les différents dispositifs que vont mettre en place les Pouvoirs Publics sur ce volet.

Il s'agirait, aussi de profiter de la phase de mouvement pour investir et obtenir une légitimité sur le champ de la création de Bachelors Visés.

> Apporter des réponses au Cabinet de Caroline GRANDJEAN, Cf. Mémo de juillet

AGENCE EXCELLENCE PRO

Myriam GIRET

Le SYNADIC a été représenté :

- 3 février 2023 : Bureau Agence Excellence Pro
- 16 mai 2023 : journée Agence Excellence Pro
- 12 juillet 2023 : Bureau Agence Excellence Pro
- 3 octobre 2023 : AG Excellence pro

LES ACTIVITÉS DE L'AGENCE

Cette association créée pour une durée de 5 ans a pour objet :

- Le conseil et accompagnement du développement de l'alternance ;
- L'animation et le développement du réseau ;
- La promotion, représentation et négociations (entreprises, branches professionnelles, OPCO, France Compétences) ;
- Les études à la demande des établissements, des réseaux ;
- L'animation de la plateforme de mise en valeur des établissements et de leurs projets pour favoriser la collecte de la taxe d'apprentissage ;
- La veille prospective et la contribution à la construction d'une image et d'une pensée commune.

L'ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Les missions confiées à l'association ont permis de contribuer à accompagner les établissements pour : développer les activités alternance, animer le réseau, développer les relations avec les OPCO, France Compétence et les branches professionnelles, mobiliser et promouvoir les établissements de l'Enseignement Catholique pour collecter le solde de la taxe d'apprentissage et contribuer à une image et une pensée commune.

L'Agence reçoit de nombreuses sollicitations spontanées des établissements et CFA pour les

conseiller et les accompagner dans leurs projets de développement et de formation.

Et, on observe globalement une mobilisation croissante des établissements de l'Enseignement Catholique, pour développer les activités apprentissage en UFA ou via leur CFA.

L'Agence a organisé une journée apprentissage de l'Enseignement Catholique le 16 mai 2023 au Beffroi de Montrouge.

COLLECTE DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

L'Agence s'est également mobilisée pour accompagner et soutenir les établissements dans leurs démarches de collecte du solde de la taxe d'apprentissage par différentes actions :

- Un appui technique et juridique avec les notes d'actualités et des teasers vidéo ; toutes les actualités de la plateforme Soltéa
- La mise à jour du kit de communication composé de conseils pratiques et de contenus textes et visuels clés en main.

- Un Webinaire auprès des adhérents du Synadic le lundi 30 janvier 2023

Cette campagne a été déployée :

- Sur LinkedIn
- Les relations presse
- Dans les médias

LA PROMOTION, REPRÉSENTATION ET NÉGOCIATIONS (OPCO, FRANCE COMPÉTENCES)

L'Agence Excellence Pro a rencontré les OPCO pour partager l'infographie des activités apprentissage des établissements de l'Enseignement Catholique.

L'Agence a relayé les nombreux appels à projets, rapports et études, la veille réglementaire les informations partagées par la DGEFP.

L'Agence a participé aux groupes techniques organisés par la DGEFP chaque mois. Les comptes

rendus de ces réunions sont partagés.

Un nouveau partenariat a été développé avec OCAPAT et avec l'ANAF

France compétences a également organisé des réunions en ligne avec les têtes de réseau de CFA pour présenter la méthodologie de recueil des comptabilités analytiques des CFA.

LES ÉTUDES À LA DEMANDE DES ÉTABLISSEMENT, DES RÉSEAUX

L'Agence a conduit une étude à la demande du Directeur interdiocésain de Champagne Ardennes pour réaliser un état des lieux de l'apprentissage en Grand Est.

L'Agence a conduit son enquête annuelle pour connaître les activités apprentissage au sein des établissements de l'Enseignement Catholique. Cette enquête a permis de connaître les chiffres

clefs de l'apprentissage dans l'Enseignement Catholique : Le réseau est composé de 77 CFA dont 75 ont répondu à l'enquête.

Plus de 48 000 apprentis(e)s sont répartis sur l'ensemble du territoire avec un fort développement en Ile-de-France, Hauts-de-France, Auvergne Rhône Alpes et Pays de la Loire.

LA VEILLE PROSPECTIVE ET CONTRIBUTION À LA CONSTRUCTION D'UNE IMAGE ET D'UNE PENSÉE COMMUNE

11 notes d'actualités ont été diffusées par les structures membres de l'Agence à leur réseau respectif. Ces actualités sont également partagées sur le site internet de l'Agence quotidiennement ainsi que sur ses pages twitter et LinkedIn. L'Agence compte 200 inscrits à cette newsletter au 31 août 2023, 1 800 abonnés à la page LinkedIn et 452 abonnés sur Twitter.

De plus, l'Agence a participé aux travaux conduits par les services du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique. Précisément, Nathalie TRETIAKOW, adjointe au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, a organisé et piloté les travaux et l'écriture d'un texte d'orientation de l'enseignement catholique en matière d'apprentissage

En conclusion, nous tenons à remercier plus particulièrement Émilie JULIEN pour son accompagnement, son professionnalisme et sa disponibilité tout au long de ces années et nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans son nouveau parcours professionnel sans oublier Yves RUELLAN, Jean-Marc PETIT, Véronique BOROCCO pour leur travail remarquable, leur expertise, leur dynamisme et aussi leur réactivité pour répondre aux questions posées par nos adhérents .

RÉFLEXION SGEC CRÉATION DE TITRES

Myriam GIRET

Myriam a représenté le Synadic à 3 réunions :
15 septembre, 18 octobre, 1^{er} décembre 2023

1. Contexte de la mise en place du groupe

Nathalie TRETIAKOW a été interpellée sur des problématiques de diplomation et certification pour les établissements du réseau de l'Enseignement catholique.

Avec la réforme pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018, les modalités de développement et de régulation des certifications professionnelles ont évolué de façon conséquente.

La réforme de la voie professionnelle et l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur avec, notamment l'évolution des cartes de formation, vient encore accentuer la nécessité de penser collectivement l'offre de l'Enseignement catholique.

Il semble nécessaire d'élaborer une approche collective des enjeux de certification. Une vision globale et un sens commun doivent se dessiner sans remettre en question la subsidiarité et la souplesse nécessaire à une adaptation aux réalités locales. Comment s'adapter aux transformations et faire force du collectif ?

Le groupe est constitué de représentants des acteurs majeurs impliqués dans les processus de certification et de diplomation. Il s'agit de réfléchir ensemble à une organisation et une stratégie pour le réseau de l'Enseignement catholique.

Partant d'un état des lieux, se mettre d'accord sur une stratégie commune pour le réseau afin de mettre en cohérence et coordonner les initiatives.

2. État des lieux

Impacts de la réforme de 2018 sur :

- Le développement de l'apprentissage en lycée professionnel et dans le supérieur : un nouveau modèle économique qui génère une

forme de marchandisation des diplômes ou certifications. En outre, cela soulève la question du portage administratif et financier du contrat d'apprentissage ? Ne plus s'arrêter au seul périmètre du contrat d'association.

- Le développement de France compétences d'autres exigences en termes d'inscription de l'ensemble des diplômes au RNCP et de renouvellement des certifications. Ce dernier n'a rien d'automatique.
 - o La distinction diplôme et certification et la nécessité d'articuler les deux.
 - o L'ingénierie de certification s'est considérablement complexifiée et nécessite une expertise et du temps.
 - o Les certifications et diplômes sont divers, portés par des certificateurs différents : quelle lisibilité ? Quelle visibilité de l'offre ?
 - o Le travail avec les entreprises est essentiel, quels partenariats construire ? Les sollicitations des branches vers les établissements se font plus nombreuses.
 - o Quel continuum penser pour proposer une offre bac-3/Bac +3 cohérente ?
 - o Importance de penser le bac + 1 (certificats de qualification et mentions complémentaires)
 - o La Branche EPNL est un acteur essentiel qui peut apporter une aide dans les certifications liées aux emplois qu'elle gère, à ceux de l'inter-branche.

C'est également un soutien potentiel pour les études de marché, le travail sur les bassins d'emplois et le lien avec les autres branches. Elle peut aider dans le déploiement et le financement lié à la certification.

Quid des conventions nationales avec le CNAM, les Instituts catholiques ?

En conclusion :

- Veiller à tenir le sens de ce que nous faisons et proposons : tenir la promesse faite aux jeunes concernant l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études pour répondre aux besoins actuels.
- Donner de la visibilité à ce qui existe et travailler à l'enrichissement de l'offre.

Fédérer notre réseau : comment se structurer pour répondre collectivement aux enjeux actuels ?

3. Premières perspectives :

Plusieurs scénarii existent aujourd'hui :

- Des partenariats nationaux portés par RenaSup -> les partenariats sont fragiles et onéreux.
- Des structures certificatrices nationales : interbranches et CNEAP
- Des établissements certificateurs -> difficulté réelle du renouvellement liée aux cohortes et à l'insertion.

> Comment souhaitons-nous nous déployer ?

> Il s'agit de trouver une solution qui met en synergie les ressources, les moyens pour travailler en réseau d'établissements afin de donner du poids et de montrer la valeur ajoutée du réseau de l'Enseignement catholique en territoire

4. Axes de travail :

- Point sur la cartographie, les enjeux d'une ingénierie de certification au service de tous (création et suivi)
- D'une lisibilité des formations auxquelles les établissements peuvent s'adosser (mutualisation nécessaire)

- De penser une structure certificative de l'Enseignement catholique (la branche professionnelle ne peut pas porter des certifications qui ne sont pas destinées aux salariés de la Branche)
- De pouvoir nous appuyer sur la branche dans le travail mené.

5. Visée souhaitée par le groupe

Mettre en place une structure collective et mutualisée qui permettra :

- De se doter d'une expertise en ingénierie de certification au service de tous ;
- D'avoir plus de poids dans les négociations avec les partenaires.

Les conditions de la mise en oeuvre de la stratégie envisagée :

- Une structure centralisée dont les compétences (attributions) restent à déterminer.
- Une réflexion à conduire sur l'articulation national /territorial (lien avec les entreprises, les politiques régionales...) > veille et réponse aux besoins.
- Une formation/accompagnement des chefs d'établissement et des équipes.

> **Poursuivre les travaux sur les scénarii d'organisation et de modèle économique** à partir des modèles existants (Branche, CNEAP/IPERIA, RenaSup, EXCELLENCE PRO et UDESCA)

RÉFORME LYCÉE PROFESSIONNEL MINISTÈRE

Myriam GIRET

Nous avons été représentés dans le groupe GT1 : comment réduire le nombre de décrocheurs ?

Vendredi 6 janvier 2023 : Synthèse des travaux le 6 janvier avec présentation des travaux des sous-groupes, préconisations et propositions

Vendredi 27 janvier : clôture des travaux avec l'ensemble des groupes

FORMIRIS

Gabriel ANDREÏ

Le SYNADIC a été représenté par Gabriel ANDREÏ lors des réunions suivantes, en tant que conseiller.

CONSEIL FÉDÉRAL

12 janvier 2023	
<p>ORDRE DU JOUR</p> <p>1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL 1.1. Conseil fédéral du 24 novembre 2022.</p> <p>2. FORMATION 2.1. Point d'étape programmation 2022-2023 2.2. Instruction demandes d'autorisation de dépassement budgétaire 2022-2023 2.3. Adoption du plan global de formation 2023-2024 : étude des propositions de la CFPF</p>	<p>3. ADMINISTRATION DE LA FEDERATION 3.1. Projet rapport d'orientation 2023 3.2. Fonctionnement de la CFRH 3.3. Recrutement du Secrétaire général</p> <p>4. VIE DE LA FÉDÉRATION 4.1. Retour sur l'Assemblée générale du 13 décembre 2022 4.2. Retour sur le séminaire des collaborateurs des 19 et 20 décembre 2022</p>
2 février 2023	16 mars 2023
<p>ORDRE DU JOUR</p> <p>1. APPROBATION DU PROJET DE PV l'AGO du 4 février 2021.</p> <p>2. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2020 - 2021.</p> <p>3. COMPTES ANNUELS 2020 - 2021 DE LA FÉDÉRATION 3.1. Approbation des comptes et quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes. 3.2. Affectation du résultat.</p> <p>4. COMPTES ANNUELS COMBINÉS 2020 – 2021 4.1. Approbation des comptes et quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.</p> <p>5. ADOPTION DU RAPPORT D'ORIENTATION</p>	<p>ORDRE DU JOUR</p> <p>1. APPROBATION DU PROJET DE PV Du conseil fédéral du 12 janvier 2023</p> <p>2. FORMATION 2.1. Point d'étape de l'activité FC 2022-2023 2.2. Point sur les travaux de la CFPF 2.3. Formation initiale : étude de la demande du SGEC relative au financement de la formation des stagiaires lauréats des concours externes.</p> <p>3. VIE DE LA FÉDÉRATION 3.1. Point sur les travaux de la CFAF 3.2. Élections pour la vice-présidence de Formiris 3.3. Point sur la CFRH 3.4. Renouvellement des instances 2023-2026</p>

COMMUNICATION

Bruno RISPAL

Sous la responsabilité de Bruno RISPAL, Christelle BOHOTINEANU

L'équipe en charge de la communication exerce principalement ses missions au service du bulletin.

Elle assure également la mise à jour du site internet, ainsi que la préparation de tous les supports visuels du Synadic.

BULLETINS

Chaque bulletin comporte un dossier principal, en lien avec l'actualité de nos fonctions de chef d'établissement, ainsi que différents articles sur des sujets très variés.

Chaque adhérent peut contribuer au bulletin :

- En écrivant lui-même un article
- En proposant à l'un des membres de son équipe d'en rédiger un
- En informant l'équipe communication du Synadic de faits méritant d'être relatés

De nouveaux chefs d'établissement ont rejoint les rangs des contributeurs réguliers, même s'ils sont encore peu nombreux.

Le Bulletin, outre le format papier reçu par chaque adhérent, est disponible en format numérique et téléchargeable sur le site, après identification.

SITE INTERNET

Le site souhaite coller au plus près des préoccupations des adhérents. Les nombreuses connexions montrent qu'ils apprécient ce service. Nous avons également mis en place une assistance juridique qui passe par un formulaire de contact sur le site.

Rappelons que les comptes-rendus des Conseils d'Administration sont consultables en ligne.

Les documents présents sont régulièrement vérifiés de manière à proposer la dernière mise à jour en date des évolutions de chaque secteur d'activité.

Cette année encore, nous avons apporté aux adhérents les informations concernant les différents protocoles sanitaires avec le plus de réactivité possible.

Le système d'adhésion en ligne fonctionne bien.

Le site est également le support unique du plan de formation.

IDENTITÉ VISUELLE

La charte graphique du Synadic est bien implantée : Bulletin, site, banderoles, blocs de papier, ... La cohérence est de mise entre tous ces outils de communication et notre organisation professionnelle est clairement identifiée et reconnaissable, en particulier lorsqu'elle participe à des événements particuliers avec d'autres partenaires. Notre logo a été personnalisé afin de mentionner les 50 ans du Synadic.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

Christelle BOHOTINEANU

Sous la responsabilité de Christelle BOHOTINEANU, Bénédicte PRADIÉ

La Délégation Générale comporte quatre secteurs principaux :

ADMINISTRATIF

- Participation et organisation des Conseils d'Administration, réunions de Bureau, journées DRA DD
- Organisation des formations SYNADIC
- Organisation de la Rencontre Annuelle avec Assemblée Générale
- Gestion des comptes Microsoft des administrateurs
- Mise à jour des fichiers DRA et DD

RELATIONNEL

- Aide téléphonique aux adhérents
- Gestion du courrier électronique (réponses aux questions, transfert aux administrateurs, convocations...)
- Relecture et mise en forme des comptes-rendus des Conseils d'Administration rédigés par le secrétaire Bruno RISPAL. Ils sont mis en ligne, après l'approbation du Conseil d'Administration
- Lien avec le juriste

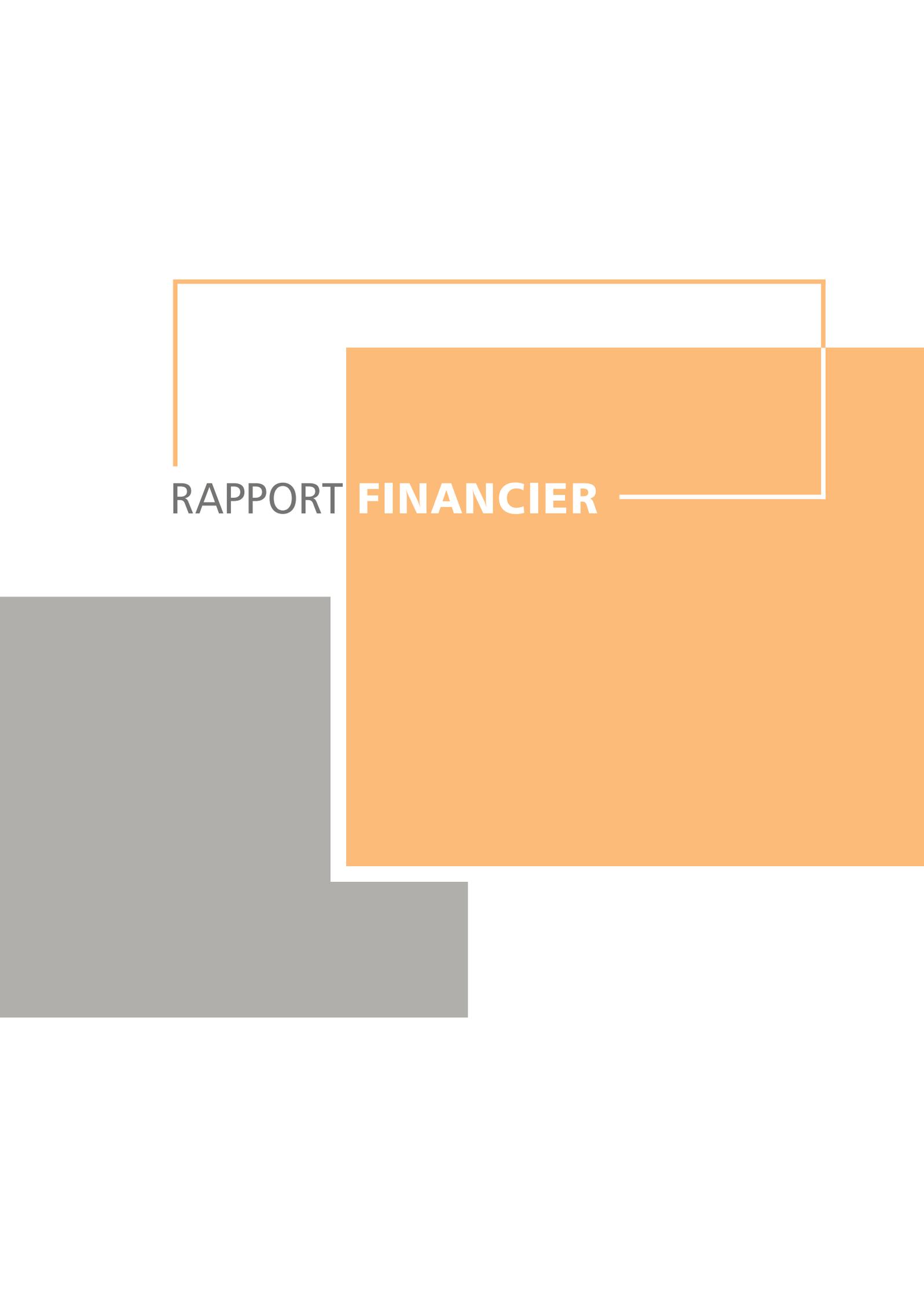
COMMUNICATION

La communication est administrée par Bruno RISPAL, en collaboration avec Christelle BOHOTINEANU.

- Réalisation des bulletins du Synadic
- Réalisation du catalogue « plan de formation » - uniquement sur le site depuis septembre 2022
- Réalisation des documents de l'Assemblée Générale : invitations, rapports, pochettes...
- Site internet du Synadic
 - Lien avec la société mandatée pour la création du nouveau site
 - Création des pages du site
 - Mise à jour des documents
 - Création des actualités
 - Envoi des Newsletters

COMPTABILITÉ

- Gestion des cotisations des adhérents (adhésion, vérification, saisie, relance...) : principale tâche de Bénédicte PRADIÉ
- Règlement des factures
- Règlement des frais de déplacement des administrateurs, des chargés de mission, des DRA et DD
- Gestion des formations du département Pédagogie et du plan de formation annuel par Bénédicte PRADIÉ
- Saisie comptable
- Relation avec le cabinet d'experts-comptables Fic-Expertise (charges, bulletins de paie).



RAPPORT **FINANCIER**

Sous la responsabilité de Gilles DUPONT, Christelle BOHOTINEANU,
assistés par Axel BOUVIER



ATTESTATION

Mission de présentation des comptes annuels

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels du SYNADIC pour l'exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023 et conformément à notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	:	1 459 514 €
Total produits d'exploitation	:	499 912 €
Résultat net comptable	:	48 908 €

Fait à Paris, le 21 novembre 2023

Pour FIC EXPERTISE,

Axel BOUVIER

Signé avec KE YMOE : ish498452816

Expert-Comptable Associé

Directeur Général

Axel Bouvier
Fic-Expertise
Expert-Comptable Associé
Directeur Général

Le 22 novembre 2023 à 12:43



Angers - Arras - Lille
Lyon - Paris - Rennes
Cotonou (Bénin)

contact@ficexpertise.fr
02 99 57 99 10
www.fic-expertise.fr

Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes inscrite au
Tableau de l'Ordre à Rennes et à la CRCC de Rennes

S.A.S. au capital de 210 810 € - RCS RENNES : n° 442429155 - Code APE : 6920Z
Siège social : 49 rue Blaise Pascal - 35172 BRUZ



BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Autres immobilisations corporelles	78 523	59 632	18 891	12 994	5 897
<i>Installations générales, agencements, aménagements d</i>	5 383		5 383	5 383	
<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	26 003		26 003	11 096	14 907
<i>Mobilier</i>	47 137		47 137	47 137	
<i>Amort. Installations générales</i>		5 184	-5 184	-4 646	- 538
<i>Matériel de bureau et informatique</i>		13 093	-13 093	-10 031	- 3 062
<i>Amortissement mobilier</i>		41 355	-41 355	-35 944	- 5 411
TOTAL (I)	78 523	59 632	18 891	12 994	5 897
. Organismes sociaux	2 578		2 578	3 244	- 666
<i>UNIPREVOYANCE</i>	2 578		2 578	3 244	- 666
Valeurs mobilières de placement	50 550		50 550	50 550	
<i>Autres valeurs mobilières de placement + créances as</i>	50 550		50 550	50 550	
Disponibilités	1 281 865		1 281 865	1 321 478	- 39 613
<i>C/C Crédit Mutuel</i>	3 605		3 605	41 762	- 38 157
<i>Livret A crédit mutuel</i>	80 585		80 585	79 491	1 094
<i>Livret OBNL</i>	1 186 364		1 186 364	1 200 055	- 13 691
<i>Banque - Intérêt courus à rec</i>	11 096		11 096		11 096
<i>Caisse</i>	215		215	170	45
Charges constatées d'avance	105 630		105 630	1 589	104 041
<i>CHARGES CONSTATEES D AVANCE</i>	105 630		105 630	1 589	104 041
TOTAL (II)	1 440 623		1 440 623	1 376 860	63 763
TOTAL ACTIF	1 519 147	59 632	1 459 514	1 389 855	69 659

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation
. Réserves	1 028 110		1 028 110	
<i>Réserve d'intervention</i>	546 110		546 110	
<i>Réserve de trésorerie</i>	482 000		482 000	
. Report à nouveau	308 970		189 551	119 419
<i>Report à nouveau (solde créditeur)</i>	308 970		189 551	119 419
. Résultat de l'exercice	48 908		119 419	- 70 511
TOTAL (I)	1 385 987		1 337 080	48 907
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	48 613		45 033	3 580
<i>Cotisations perçues pour l'année suivante</i>	48 613		45 033	3 580
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 475		1 234	241
<i>Fournisseurs factures non parvenues</i>	1 475		1 234	241
Autres dettes	7 484		6 508	976
<i>Personnel - rémunérations dues</i>	6		6	6
<i>URSSAF</i>	2 952		2 582	370
<i>MUTUELLE (par CGRM)</i>	296		165	131
<i>Retraite</i>	927		874	53
<i>Prélèvement à la source</i>	200		120	80
<i>IMPOT SOCIETE</i>	478			478
<i>Formation continue</i>	283		463	- 180
<i>Etat - charge à payer</i>	2 342		2 303	39
Produits constatés d'avance	15 955			15 955
<i>Produit constaté d'avance</i>	15 955			15 955
TOTAL (IV)	73 527		52 775	20 752
TOTAL PASSIF	1 459 514		1 389 855	69 659

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	499 912		499 912	515 636	- 15 724	-3,05
Cotisations Chefs Etablissements	494 301		494 301	507 272	- 12 971	-2,56
Produits actions de formation	5 611		5 611	8 364	- 2 753	-32,91
Montants nets produits d'expl.	499 912		499 912	515 636	- 15 724	-3,05

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation	%
	Autres produits	8		
<i>PRODUITS DIVERS DE GESTION COU</i>	8	4	4	100,00
Sous-total des autres produits d'exploitation	8	4	4	100,00
Total des produits d'exploitation (I)	499 920	515 640	- 15 720	-3,05
Autres intérêts et produits assimilés	14 510	2 086	12 424	595,59
Revenus des valeurs mobilières de placement	1 011	506	505	99,80
Produits financiers non fiscalisés	11 096		11 096	N/S
Intérêts fiscalisés	2 403	1 580	823	52,09
Total des produits financiers (III)	14 510	2 086	12 424	595,59
Sur opérations de gestion	5 064	5 802	- 738	-12,72
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	64	802	- 738	-92,02
Libéralités reçues	5 000	5 000		0,00
Total des produits exceptionnels (IV)	5 064	5 802	- 738	-12,72
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	519 494	523 527	- 4 033	-0,77
TOTAL GENERAL	519 494	523 527	- 4 033	-0,77
Autres achats non stockés	30 919	15 949	14 970	93,86
Prestations informatiques	30 195	13 331	16 864	126,50
Petit matériel	186	1 161	- 975	-83,98
Fournitures bureau	538	1 457	- 919	-63,07
Services extérieurs	64 888	64 317	571	0,89
Loyers immobiliers	10 184	9 271	913	9,85
Charges locatives et de copropriété	6 000	6 008	- 8	-0,13
Reprographie	859	197	662	336,04
Frais bulletins	40 649	45 791	- 5 142	-11,23
Communications	1 680	1 937	- 257	-13,27
Primes d'assurances	4 357	625	3 732	597,12
Documentation (abonnements)	1 159	489	670	137,01
Autres services extérieurs	244 895	203 783	41 112	20,17
Frais formations	3 165	13 990	- 10 825	-77,38
Mise à disposition de moyens	20 059	20 000	59	0,30
Honoraires Expert comptable	4 279	4 084	195	4,77
Honoraires Juridique		4 410	- 4 410	-100
Support Juridique	26 178	10 249	15 929	155,42
Dons /cadeaux	744	4 654	- 3 910	-84,01
Manifestations et expositions	6 000	6 000		0,00
Missions du conseil	15 907	15 572	335	2,15
Frais chargés de mission	416		416	N/S
Frais du CA	67 700	50 722	16 978	33,47
Frais DRA DD	25 374	25 318	56	0,22
Assemblée générale	39 263	17 989	21 274	118,26
Réception	5 025	27	4 998	N/S
Frais postaux	901	1 481	- 580	-39,16
Télécom	1 484	620	864	139,35
Frais bancaires	448	517	- 69	-13,35
Commissions Carte Bancaire Site	1 257	1 472	- 215	-14,61
Cotisations	26 696	26 680	16	0,06
Impôts, taxes et versements assimilés	3 038	3 464	- 426	-12,30
Formation professionnelle continue	696	620	76	12,26

	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation	%
Taxes foncières	1 796	2 321	- 525	-22,62
Autre impôt locaux	546	523	23	4,40
Salaires et traitements	81 856	78 945	2 911	3,69
Salaires, appointements (brut)	81 856	78 945	2 911	3,69
Charges sociales	31 675	30 626	1 049	3,43
Cotisations à l'URSSAF	21 417	20 692	725	3,50
Cotisations retraites	6 514	6 286	228	3,63
FRAIS DE SANTE	509	490	19	3,88
Cotisations prévoyance	1 283	1 185	98	8,27
Participation transport	1 953	1 805	148	8,20
Médecine du travail		168	- 168	-100
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	9 011	6 568	2 443	37,20
Dotation aux amortissements corporels	9 011	6 568	2 443	37,20
Autres charges	2	105	- 103	-98,10
CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	2	105	- 103	-98,10
Total des charges d'exploitation (I)	466 285	403 757	62 528	15,49
Sur opérations de gestion	3 510	8	3 502	N/S
Charges exceptionnelles		8	- 8	-100
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	3 510		3 510	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	3 510	8	3 502	N/S
Impôts sur les sociétés (X)	792	343	449	130,90
Impôt société personnes à but non lucratif	792	343	449	130,90
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	470 587	404 109	66 478	16,45
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	48 908	119 419	- 70 511	-59,05
TOTAL GENERAL	519 494	523 527	- 4 033	-0,77

PROPOSITIONS DE TARIFS DE COTISATIONS POUR 2024-2025

	2023 - 2024	2024 - 2025
Part fixe pour établissements de moins de 200 élèves	20,00 €	20,00 €
Part fixe pour établissements de plus de 200 élèves	101,00 €	101,00 €
Publications	86,00 €	86,00 €
Part établissement par élève	1,40 €	1,40 €
Membres associés	86,00 €	86,00 €
Publications - Abonnement supplémentaire	60,00 €	60,00 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024-2025

		Réalisé 2021-2022	Prévisionnel AG 2022 - 2023	Réalisé 2022-2023	Delta N-N-1	Prévisionnel AG 2023 - 2024	Prévisionnel AG 2024 - 2025
CHARGES							
6040	Prestations Informatiques	13 331,16	22 000	30 195	16 863	20 000,00	20 000,00
6063	Fournitures Entretien, petit équip.	1 160,92	1 500	186	-975	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	1 457,14	2 000	538	-919	2 000,00	1 500,00
60	ACHATS	15 949	25 500	30 919	14 970	23 500	23 000
6132	Loyers Immobiliers	9 271,12	12 000	10 184	913	12 000,00	11 200,00
6140	Charges locatives & copropriété	6 007,57	7 500	6 000	-8	9 000,00	7 000,00
6141	Frais reprographie	197,47	200	859	661	200,00	600,00
6142	Frais Bulletins	45 790,55	41 000	40 649	-5 142	45 000,00	48 000,00
6150	Communication	1 936,79	5 000	1 680	-257	10 000,00	3 000,00
61603	Assurances Mutuelle St Christophe	624,70	800	4 357	3 733	800,00	5 000,00
6163	SGEC Participation Avocat	0,00	4 000	0	0	4 000,00	1 000,00
6180	Documentation Générale	489,00	1 000	1 159	670	1 000,00	1 200,00
61	SERVICES EXTERIEURS	64 317	71 500	64 888	571	82 000	77 000
6210	Frais de Formation	13 990,49	17 000	3 165	-10 825	17 000,00	13 000,00
6211	Mise à disposition de personne	20 000,00	20 000	20 059	59	20 000,00	20 000,00
6220	Rémunération d'intermédiaires			0			
6226	Expert comptable	4 084,00	5 000	4 279,00	195	5 000,00	5 000,00
6228	Honoraires avocats/service juridique	14 659,00	18 000	26 178,00	11 519	15 000,00	26 000,00
6230	Dons/Cadeaux	4 654,00	3 000	744,00	-3 910	4 000,00	2 500,00
6233	Manifestations et expositions	6 000,00		6 000,00	0	6 000,00	6 000,00
62401	Mission du CA	15 571,91	33 000	15 907	335	34 000,00	25 000,00
62402	Frais chargés de mission	0,00	1 000	416	416	0,00	1 000,00
62403	Frais du CA	50 721,56	75 000	67 700	16 978	90 000,00	75 000,00
6241	Frais rencontres DRA/DD	25 317,86	24 000	25 374	56	26 000,00	26 000,00
6251	Organisation AG	17 988,62	36 000	39 263	21 274	120 000,00	43 000,00
6257	Réception	26,60	500	5 025	4 998	500,00	1 000,00
6261	Frais Postaux	1 480,66	2 000	901	-580	2 000,00	1 500,00
6262	Frais Télécom	619,91	500	1 484	864	700,00	1 500,00
6270	Services bancaires et assimilés	517,26	500	448	-69	500,00	600,00
	Commission carte bancaire site	1 471,64	2 000	1 257	-215	2 000,00	1 800,00
6281	Cotisations	26 679,55	31 000	26 696	17	30 000,00	30 000,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	203 783	268 500	244 895	41 112	372 700	278 900

633	Formation Professionnelle continue	620	600	696	76	600	800
63512	Taxe Foncière	2 321	3 500	1 796	-525	3 500	2 600
635130	Impots locaux	523	1 000	546	23	1 000	700
63	IMPOTS-TAXES-VERSEMENTS ASSIMILÉS	3 464	4 100	3 038	-426	4 100	4 100
641	REMUNERATION DU PERSONNEL	78 945,00	82 000	81 856	2 911	85 000	86 000
6451	Cotisations URSSAF	20 691,88	25 000	21 417	725	22 000,00	23 000,00
6452	Cotisations Retraites	6 286,36	6 500	6 514	228	6 500,00	7 000,00
645210	Frais de Santé	490,00	1 000	509	19	600,00	600,00
6453	Cotisations Prévoyance	1 184,71	1 600	1 283	98	1 500,00	1 500,00
6454	Mutuelle				0		
6455	Participation Transport	1 804,80	2 000	1 953	148	2 000,00	2 100,00
6472	Médecine du travail	168,00	200		-168	200,00	200,00
645	CHARGES SECURITE SOCIALE & PREV.	30 626	36 300	31 675	1 049	32 800	34 400
67	Charges excep/Opération gestion	8	2 000	3 510	3 502	2 000	2 000
68	Dotation aux amortissements	6 568,00	5 500	9 011	2 443	7 000	8 000
69	Impots société personnes but non lucratif	343,00	1 500	792	449	500	1 000
6	COMPTE DE CHARGES	404 109	493 400	470 587	66 478	606 100	514 600
PRODUITS							
701	Cotisation adhérents	507 272,00	480 000	494 301	-12 971	480 000	495 000
708	Produits formation	8 364,00	7 000	5 611	-2 753	15 000	10 000
70	Cotisations Formations	515 636	487 000	499 912	-15 724	495 000	505 000
7541	Dons			5 000	5 000		5 000
7580	Produits divers de gestion courante	4		8	4		0
75	PRODUITS DIVERS	4		5 008	5 004		5 000
0							
764	Revenus des VMP						
7681	Revenus produits financiers non fiscalisés	2 086,00	1 600	14 510	12 424	1 600	1 500
7682	Intérêts fiscalisés						
76	Revenus financiers	2 086	1 600	14 510	12 424	1 600	1 500
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	801,51	4 800	64			
775	Produits des cessions éléments d'actif	5 000,00				4 500	3 100
77	Produits exceptionnels	5 802	4 800	64	-5 738	4 800	3 100
7	PRODUITS	523 527	493 400	519 494	-4 033	501 400	514 600
		119 418	0	48 908		-104 700	0

BUDGET PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2024-2025

Informatique	10 000,00 €
--------------	-------------

EN CONCLUSION...

Ce rapport d'activité rend visible les différentes missions des conseillers qui vous représentent. Vous le savez, les valeurs du Synadic sont portées avec fierté, à chaque fois que l'occasion nous en est donnée, avec bienveillance et attention à chacun, mais sans aucune compromission.

Tous ensemble, au sein de votre conseil d'administration, nous avons le souhait de toujours travailler au mieux de nos intérêts et du bien commun, en nous souvenant que derrière l'ensemble des dossiers, qu'ils nous réjouissent ou nous laissent méfiants, nous œuvrons au quotidien pour l'éducation de tous ces jeunes que les familles nous confient.

C'est avec l'implication chevillée au corps, pour reprendre la formule désormais rituelle, que le conseil d'administration et son bureau vous soumettent ce rapport d'activité et ce rapport financier.

Bruno RISPAL



SYNADIC

Organisation professionnelle de Chefs d'établissements catho-
liques d'enseignement du second degré

2-4, rue Chaintron 92120 MONTRouGE

Tél. : 01 55 48 04 57 • contact@synadic.fr • www.synadic.fr